

rendu coupable de l'acte le plus bas, feignant l'amitié pour M. McGee tout en connaissant les préparatifs de son assassinat. Mais aucune preuve de sa culpabilité n'existe, du moins aucune n'a été rendue publique.

La motion est alors retirée.

LE CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

M. Bolton propose une adresse pour demander le dépôt d'une copie de toutes les requêtes présentées au Conseil privé depuis novembre dernier quant au parcours du chemin de fer Intercolonial. La proposition est adoptée.

L'ORDRE DU BAIN

L'hon. M. Chauveau propose que les documents et la correspondance déposés à la Chambre en ce qui a trait à la faveur royale qu'il a plu à Sa Majesté de conférer à certains de ses sujets soient renvoyés à un Comité de sept membres, lequel sera chargé de présenter son rapport avec toute la diligence possible. Le comité se composera de MM. J. H. Cameron, Campbell, Gray, Casault, Parker et du motionnaire. Il déclare, en français, que les documents mentionnés témoignent de l'intérêt profond que Sa Majesté porte au bien-être et au progrès du nouveau Dominion. Au point de vue historique et à d'autres points de vue, notre jeune pays ne peut certes pas rivaliser avec certains pays plus anciens, mais nous avons quand même la conviction qu'un Canadien vaut bien l'habitant de n'importe quel autre pays du monde. Ailleurs, des faveurs sont accordées aux hommes publics qui ont rendu des services signalés; voilà pourquoi il n'est pas surprenant que, dans notre pays également, l'homme d'État se montre quelque peu exigeant sur le chapitre des honneurs qui lui reviennent. Même si, aux yeux de certains, la première distribution de faveurs a pu paraître mesquine—d'aucuns y ont vu une atteinte à la mémoire de leurs ancêtres—ce souvenir désagréable s'efface maintenant devant la gracieuse décision de la souveraine. Cette décision montre comment le gouvernement britannique veut réellement traiter des hommes publics, et ne pas les offenser. L'honorable député répète ses propos en anglais. La proposition est adoptée.

LES QUESTIONS MARITIMES

Sir John A. Macdonald dépose un bill visant à réglementer les phares, les bouées et les faisceaux lumineux; également un bill visant à soulager les marins malades et dans le besoin; également un bill concernant la pêche par les navires étrangers. Il s'agit, explique-

t-il, d'incorporer aux statuts du Dominion les lois de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick à ce sujet.

BILL D'INDEMNITÉ POUR LES MINISTRES

Sir John A. Macdonald dépose également un bill indemnisant certaines personnes d'avoir à siéger et voter à la Chambre des communes tout en détenant des charges rémunérées de la Couronne. Il explique que les personnes touchant des indemnités en vertu du bill sont: MM. John A. Macdonald, G.E. Cartier, Tilley, Galt, McDougall, Howland et Langevin.

STATUTS DU CANADA

Sur proposition de M. Mills, le bill portant modification de la loi sur les statuts du Canada, lu pour la troisième fois, est adopté.

LE TRAITEMENT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

M. Oliver propose que soit adoptée la résolution dont rapport a été fait par le comité plénier, déclarant qu'il y a lieu de modifier la disposition établie en vertu de l'article 105 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, et de fixer le traitement de Son Excellence le gouverneur général à \$32,000 par année.

Adopté à la majorité des voix.

M. Dufresne dépose un bill fondé sur la résolution intitulée «Loi fixant le traitement du gouverneur».

L'hon. M. Dorion dit que si le député de Montcalm veut réellement voir cette mesure adoptée, il devrait en laisser la responsabilité au gouvernement qui peut l'insérer dans plusieurs mesures de son initiative, notamment par une clause du bill du revenu consolidé, pour donner suite aux désirs de la Chambre. Le gouvernement a le devoir de suivre les instructions que la Chambre lui a données par un vote aussi décisif.

M. Dufresne dit que s'il a déposé le bill, c'est qu'il veut sérieusement le voir adopté. Devant l'attitude du gouvernement, il hésite à lui en laisser le soin, de crainte que la volonté de la Chambre ne soit pas exécutée. Si le gouvernement veut bien déclarer, cependant, qu'il s'occupera sérieusement de la question, il retirera sa motion.

M. D. A. McDonald déclare qu'il n'appuiera pas une mesure visant à appliquer la réduction au titulaire actuel.